

COMPTE RENDU

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 01/03/2024 à 20h30
Salle du Conseil Municipal*

Etaient présents : Mesdames Michèle PARENT et Marie-José GARNIER, Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Jean-Luc BOUDOUARD, Jonathan BONNEFONT, David SABATER, Joël ROBERT et Ludovic DISDIER.

Monsieur Eric DELAMARE absent excusé, pouvoir donné à Madame Michèle PARENT.

Séance ouverte à 20:34.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26/01/2024 -

Aucune remarque. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CONVENTION SIC –

Le Service intérim collectivité (SIC) recrute pour le CDG05 des fonctionnaires ou des agents contractuels affectés à des missions temporaires ou des missions de remplacement, notamment dans les communes. Le maire peut faire appel à ce service pour pallier d'éventuelles absences inopinées ou bien faire face à un surcroît temporaire d'activité.

La précédente convention, signée pour deux ans, arrive à échéance et son renouvellement nécessite l'approbation du Conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX –

Le 19 janvier 2024, Territoire d'Énergie 05 a fourni à la commune le compte-rendu de l'analyse globale des logements communaux, dans la perspective de la future rénovation énergétique.

Dans la réflexion sur l'opportunité de l'établissement d'une convention SyME-Rénov entre TE05 et la commune, Monsieur le Maire expose la possibilité d'une option alternative par le biais de l'assistance technique susceptible d'être fournie par la CCSPVA ; sachant que dans chacune des options, le coût de la maîtrise d'œuvre n'est pas compris.

Monsieur le Maire explique également l'intérêt de faire porter ce projet par l'intercommunalité dans le but de faciliter l'octroi des différentes subventions, et que dans ce sens, il serait préférable de réaliser ce projet en interne avec l'assistance de la CCSPVA.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'autoriser le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'AUTORISATION DÉFRICHEMENT DE LA PARCELLE ZC158 –

Suite à la décision de la commune de vendre la parcelle ZC 158, en zone artisanale, en tant que propriétaire la commune doit déposer une demande d'autorisation de défrichage.

Approuvé à l'unanimité.

RÉPARTITION FRAIS DE SCOLARITÉ 2022/2023 VALSERRES –

La participation de la commune pour les élèves scolarisés à Valserrres s'élève à 8 020,59 €.

Ce montant inclus la participation au ménage de la salle de classe, de la cantine et des sanitaires, la garderie, le chauffage, les sorties natation et les frais de fournitures scolaires.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION AGRIAVANCE –

L'association AGRIAVANCE organise chaque année la foire agricole à Chorges, laquelle aura lieu le samedi 25 mai 2024. En 2023 la commune avait accordé à l'association une subvention de 200,00 €.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour le même montant.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le SDIS05 demande la désignation d'un élu correspondant « Incendie et secours ». Monsieur Philippe WOURM 2ème adjoint est nommé.

- Réfection de l'appentis de l'école endommagé par la chute d'un arbre de la parcelle voisine : la participation du particulier responsable s'élève à 455,00 €. La société AXA a d'ores et déjà fait parvenir un chèque d'indemnisation de 2 950,07 €.

- Devis de l'entreprise BOISSERENQ : - pour la réalisation de l'étanchéité du carillon au dessus de l'ancienne mairie 936.00 € TTC.

- pour la pose d'une couverture en tôle sur le mur de cimetière qui est endommagé par les infiltrations d'eau : 5379,12 € TTC pour 50m linéaire.

- Au vu du montant des devis proposés des solutions moins onéreuses sont recherchées

- Chemin de Costa Plana : la cour administrative d'appel a rendu son jugement. Monsieur le Maire en donne lecture au conseil. La décision nous donne entière satisfaction.

- La bordure de trottoir devant l'entrée de la Mairie a été endommagée. Un élément est couché et l'enrobé du trottoir est fragilisé. L'auteur présumé du préjudice ne souhaite ni endosser la responsabilité, ni les frais de remise en état.
- Chemin de Pindreau (ZB7) : Un habitant du Laus exige ce chemin soit rétabli en ZB7 et ne passe plus sur sa parcelle. Selon le souhait du Conseil municipal, Monsieur le Maire a proposé que la commune s'engage à repositionner le chemin au bon endroit sous réserve que l'intéressé prenne en charge le bornage. Aux termes d'un courrier du 22 février 2024, il veut bien payer le prix des bornes mais refuse de prendre en charge les frais de recherche de leur implantation et le déplacement du géomètre.
- Utilisation de la salle polyvalente : un riverain se plaint des nuisances sonores lorsque des fêtes privées se prolongent jusqu'en fin de nuit.
- L'APAVE a effectué le contrôle périodique du tractopelle : les pneus sont à changer.

Séance levée à 20:00.

Fait à St-Etienne le Laus, le 26 MARS 2024

Le Secrétaire de séance
Philippe WOURM



Le Maire
Jean-François ESTACHY

